
Manifestation	Conférence de presse du Conseil-exécutif
Sujet	Programme gouvernemental de législature 2019 à 2022
Date	mardi 8 janvier 2019
Orateur	Christoph Neuhaus, président du gouvernement

Un engagement à long terme pour le canton de Berne

Au nom du Conseil-exécutif, je vous souhaite la bienvenue à cette conférence de presse de début d'année. En temps normal, j'aurais dû être votre seul interlocuteur, à l'occasion de la traditionnelle rencontre annuelle du président avec les représentants des médias. Mais aujourd'hui, je suis heureux de pouvoir vous accueillir en compagnie de mes collègues de l'équipe gouvernementale. En notre nom à tous, je vous souhaite, Mesdames et Messieurs les journalistes, une très bonne année 2019.



De fait, il est inhabituel dans notre canton que le gouvernement se présente *in corpore* devant les médias. Cela ne m'est jamais arrivé en onze ans au Conseil-exécutif. La dernière rencontre de ce type remonte à quatorze ans : c'était en janvier 2005, en vue de la votation sur l'initiative législative « pour des impôts supportables » (initiative sur la baisse des impôts).

Pourquoi cette démarche inhabituelle ? À cause du document figurant dans le dossier qui vous a été remis : le programme gouvernemental de législature 2019 à 2022.

C'est le document qui servira de fil conducteur à notre travail au cours de cette législature et au-delà. Nous, les membres du gouvernement et le chancelier d'État, avons longuement réfléchi durant les six derniers mois à la manière dont la politique peut contribuer à guider le canton de Berne vers un avenir fructueux. Fructueux pas seulement pour l'économie, mais aussi pour la société et l'environnement, c'est-à-dire pour les trois piliers du développement durable.

Nous avons certes conscience que prévoir n'est pas réussir ; mais ne pas prévoir, c'est courir à l'échec. Nous avons eu des discussions approfondies, et parfois vives, pour établir des priorités, et nous avons fini par trouver un terrain d'entente. Il est matérialisé par le présent programme de législature, auquel chacun de nous peut adhérer. C'est « notre » programme. Ce n'est pas un document provenant des tréfonds de l'administration, bien que nous ayons travaillé avec le concours de ses spécialistes. À différents stades de l'élaboration, le Conseil-exécutif a en outre bénéficié de l'accompagnement d'un modérateur externe spécialisé dans les processus stratégiques.

C'est parce que nous avons accompli ce travail collégalement que nous sommes réunis aujourd'hui pour vous présenter ensemble le programme gouvernemental de législature.

Mais soyez sans crainte : nous n'allons pas pour autant vous submerger de discours. Selon notre conception du travail collégial, il n'est pas indispensable que chacun prenne la parole. En tant que président, je vais d'abord vous présenter le programme de législature dans un contexte général. Puis Christoph Ammann, vice-président du gouvernement, vous exposera les principales réflexions qui ont présidé à l'élaboration du programme. Vous trouverez les explications dans la documentation : elles sont presque aussi détaillées que la brochure décrivant le programme gouvernemental de législature. Après la séance de questions-réponses au terme de nos deux allocutions, mes collègues du gouvernement et moi-même nous tiendrons à votre disposition pour des approfondissements. Nous avons fait installer pour cela quelques tables de bistrot.

Il est important de préciser que le programme gouvernemental de législature vient d'être remis à la Commission des institutions politiques et des relations extérieures. La commission examinera le document ce mois avant de l'adopter à l'attention du Grand Conseil, qui en prendra connaissance lors de sa session de mars.

Il y a deux mille ans, l'historien et politicien romain Salluste écrivait fort justement : « Un plan que l'on ne peut pas changer est un mauvais plan ». Cela s'applique aussi au programme gouvernemental de législature : il donne une image instantanée de la situation et il définit les objectifs de l'action publique de façon à répondre aux défis tels qu'ils sont appréhendés au moment considéré. Il incombe au Conseil-exécutif, de concert avec l'administration, de se tourner vers l'avenir et d'anticiper les évolutions nouvelles.

Le Conseil-exécutif reverra donc périodiquement son programme de législature et lui apportera des corrections si nécessaire. Cette démarche « agile », reposant sur des évaluations, est courante dans le monde numérique actuel. Nous l'avons adoptée afin de nous assurer que la gestion des affaires courantes n'obscurcisse pas notre vision de l'avenir.

Pour souligner le caractère agile de notre démarche, le programme contient à la fois des projets et des idées de projet. Les principaux projets mettent en œuvre des objectifs de la législature. Quant aux idées de projet, elles montrent les domaines dans lesquels le gouvernement souhaite poursuivre le développement du canton au cours des mois et des années à venir.

Certaines de ces idées de projet pourront être concrétisées ; d'autres devront être complètement remaniées. Le Conseil-exécutif tiendra compte des ressources disponibles pour établir des priorités parmi les axes de développement et les projets. De plus, il vérifiera en permanence les progrès accomplis. Ce faisant, il portera un regard critique sur la voie dans laquelle il s'est engagé et procédera au besoin à des corrections. Les objectifs ainsi fixés permettront au Conseil-exécutif *in corpore* d'accompagner et de piloter de près la mise en œuvre du programme gouvernemental de législature. Comme vous le voyez, il s'agit d'une planification continue.

Dans ce programme, le Conseil-exécutif définit les objectifs supérieurs et les stratégies générales de sa politique pour la législature 2019 à 2022. Il propose également une vision 2030 pour le canton de Berne dans laquelle il esquisse une perspective à plus long terme, comme le demande le législateur. En effet, la loi d'organisation dispose que le programme gouvernemental de législature doit fournir des indications sur la vision de l'exécutif au-delà de la législature. En outre, le Grand Conseil a adopté une déclaration de planification à propos du précédent programme, demandant que la planification du Conseil-exécutif dépasse l'horizon de la législature en cours.

La vision que nous avons définie englobe les trois piliers du développement durable. Elle porte sur la croissance économique, la diversité de la société et la préservation des ressources naturelles. Elle est concrétisée par des objectifs stratégiques et des axes de développement.

Vous connaissez tous le contexte complexe dans lequel évolue le canton de Berne : il présente une grande diversité topographique, linguistique et culturelle, alliant ville et campagne, tradition et innovation. Le canton est également une passerelle entre deux cultures puisqu'un dixième de sa population est francophone. La proximité entre ville et campagne offre une qualité de vie élevée, notamment grâce à un réseau de communication bien développé. La vocation industrielle, administrative et agricole de notre canton façonne son territoire.

L'hétérogénéité du canton de Berne est à la fois une force et une faiblesse. Le nom de Berne suscite la sympathie (attention à ne pas galvauder ce capital en remportant trop de victoires sur le plan sportif !). Mais les différences entre l'axe urbain constitué par Bienne, Berne et Thoun et les régions à vocation agricole et touristique, comme l'Emmental ou l'Oberland, demandent de la tolérance. Il faut donc être conscient, dans le canton comme à l'extérieur, que les conditions du développement économique sont différentes selon les régions et qu'elles le resteront dans un avenir proche.

Au fil des décennies, Berne et sa région sont devenues un centre administratif et un pôle de services dont le produit intérieur brut est supérieur à la moyenne des cantons suisses. Et grâce aux nombreuses entreprises qui se sont implantées en particulier entre Bienne et Thoun ainsi que dans le Jura bernois et en Haute-Argovie, c'est dans le canton de Berne que l'industrie compte le plus grand nombre d'emplois en Suisse. Mais nous avons également des régions où se crée moins de valeur ajoutée et qui ont encore besoin de la péréquation financière cantonale.

Dans un contexte aussi complexe, le Conseil-exécutif compte développer le canton sur le plan économique à la mesure de ses possibilités. Des actions importantes ont déjà été engagées dans ce sens. Je pense par exemple au Parc d'innovation à Bienne ou à sitem-insel à Berne. Plusieurs autres grands projets sont en bonne voie, comme le regroupement des campus de la HES bernoise ou l'agrandissement de la gare de Berne. Mais il reste encore beaucoup de pain sur la planche, raison pour laquelle le canton prévoit d'investir massivement dans ses infrastructures au cours des dix prochaines années.

Le gouvernement attache une grande importance à ce que le canton connaisse un développement durable, qui permette de répondre aux besoins de la génération actuelle sans hypothéquer l'avenir des générations futures. Cette volonté se reflète dans le programme de législature, qui vise en premier lieu à maintenir et à améliorer la qualité de vie des habitants et des habitantes du canton de Berne. Le développement durable vise aussi à renforcer la cohésion sociale du canton et à lui conférer une plus grande liberté d'action grâce à une autonomie accrue sur les plans économique et financier. Christoph Ammann reviendra plus en détail sur ces aspects dans son intervention.

Le succès du programme gouvernemental de législature dépend pour une grande part de l'évolution des finances cantonales. Il est important que le canton ne creuse pas sa dette, en particulier au vu de la baisse des dotations prévue par la modification de la loi fédérale sur la péréquation financière et la compensation des charges. Pour couvrir le besoin d'investissement qui augmentera fortement vers la fin de la législature, le canton de Berne veut créer un fonds de financement de projets d'investissements stratégiques. Il poursuivra

en parallèle le développement de sa stratégie fiscale pour les années 2023 et suivantes, qui déterminera aussi la politique financière.

Le but du Conseil-exécutif est de rendre le canton de Berne plus attrayant pour les personnes physiques comme pour les personnes morales.

Le Conseil-exécutif est bien conscient que le nouveau programme gouvernemental de législature ne pourra pas résoudre à lui seul tous les problèmes du canton. Mais en tant que nouveau collègue gouvernemental, nous tenons à faire de notre mieux pour permettre à notre canton de poursuivre son développement économique, social et écologique au cours des prochaines années.

L'élaboration du programme de législature a déclenché un processus interne qui, par-delà nos différences politiques, a fait grandir notre esprit de collégialité. Nous ne nous contenterons pas de « planifier » pour les quatre prochaines années. Nous allons nous mobiliser afin que notre canton puisse accomplir des progrès substantiels au cours des dix à douze années à venir. Nous pensons y parvenir si nous déployons toutes nos forces et si nous poursuivons avec détermination le travail constructif déjà engagé.

Je passe maintenant la parole au vice-président Christoph Ammann, qui va vous présenter le contenu du programme gouvernemental de législature.